



Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Moins de 13 ans Masculin PréHonneur

Mandelieu le 08 janvier 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le club de l'ASBTP NICE a enregistré une arrivée de plusieurs joueurs dans la catégorie -13 ans masculin. Afin d'intégrer une équipe ASBTP Nice 3, la CDOC décide de modifier le championnat -13 ans Masculin poule PréHonneur.

Vous trouverez en pièce jointe, le nouveau calendrier. La première journée n'est pas modifiée si ce n'est l'inversion entre Vence 2 et Menton 2. Toutes les équipes recevront 4 rencontres à domicile. Les J3 et J7 peuvent se jouer le dimanche. Il faut néanmoins faire une demande de report qui sera acceptée par la CDOC.

Les équipes s'étant engagées en seconde phase ne pourront prétendre au titre de champion PréHonneur. Les finalités se dérouleront sous forme de quarts, demies et finale (matchs de classement) sur 3 journées de la manière suivante : (les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sont exempts des quarts de finale

-Quart de Finale Week end du 11/ 12 mai 2019 : (le club premier nommé reçoit)  
**M1** 3<sup>ème</sup> X 6<sup>ème</sup> ; **M2** : 4<sup>ème</sup> X 5ème

-Demies Finale Week du 18/19 mai 2019 : (le club premier nommé reçoit) :  
**M3** : 1<sup>er</sup> X Vainqueur **M2** ;      **M4** : 2<sup>ème</sup> X Vainqueur **M1**

-Match de Classement sur un même site Week end du 25/26 mai 2019 :

Places 5/6 : Perdant **M1** X Perdant **M2** ;      Places 3/4 : Perdant **M3** X Perdant **M4**  
Places 1/2 : Vainqueur **M3** X Vainqueur **M4**

Pour le championnat, les quarts et demies finale, l'arbitrage sera assuré par des Jeunes Arbitres tuteurés (-19 ans ; -17 ans ; -15 ans) du club recevant.

Les équipes classées 7<sup>ème</sup> , 8<sup>ème</sup> , 9<sup>ème</sup> disputeront 3 rencontres de la manière suivante :  
(Le premier nommé reçoit):

Week End du 11/12 mai 2019 : **7<sup>ème</sup>** X **8<sup>ème</sup>**  
Week End du 18/19 mai 2019 : **8<sup>ème</sup>** X **9<sup>ème</sup>**  
Week End du 25/26 mai 2019 : **9<sup>ème</sup>** X **7<sup>ème</sup>**

...1/2...



...2/2...

**Règlement sportif général -13 ans Masculins, à remettre aux éducateurs, qui doivent l'avoir en leur possession sur chaque rencontre.**

- 7 contre 7
- 2 périodes de 20 min (10min de pause)
- 1 TTO par période et par équipe
- DEF MT 1: Défense Etagée 2 joueurs minimum en dehors des 9m
- DEF MT 2: Défense Libre
- Pas de changement ATT-DEF systématique
- Pas de prise en stricte
- Ballon Taille 1

**Toute rencontre jouée sans l'accord de la CDOC sera perdue par pénalité par les deux clubs qui seront sanctionnés sportivement et financièrement.**

Je vous rappelle que **les horaires de coup d'envoi** de cette catégorie sont (article 7.3 RG Comité 06) :

Le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 09h30 à 16h00.

En dehors de ces horaires il faut une demande préalable au club adverse.

Les conclusions doivent être saisies sur « Gest-Hand » au plus tard 20 jours avant la rencontre, exception faite pour les *trois* premières journées. La feuille de match électronique doit être renvoyée au Comité 06 par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique dans les 24 heures qui suivent la date de la rencontre.

En vous remerciant de votre compréhension et ne vous souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président de la  
Commission d'Organisation des Compétitions

R. BADALASSI

